

Axes de travail	Indicateurs de suivi	Objectifs	Nb de jours	coût prévisionnel (base 600 €/j)
<b>Axe 1 : Apporter la contribution de l'ACAD à la politique de l'agence en faveur de l'efficacité des réseaux intervenant dans l'amélioration de l'habitat privé</b>			<b>155</b>	<b>93 000 €</b>
<b>1.a - Contribuer à une plus forte territorialisation des politiques de l'habitat privé</b>			<b>15</b>	<b>9 000 €</b>
Mise à jour annuelle de la cartographie des territoires couverts par les BE adhérents de l'ACAD Formalisation annuelle de l'activité du réseau Réunions d'échange avec l'ANAH sur l'activité du réseau	Cartographie, bilan d'activité, participation aux réunions de suivi et GT spécifiques pilotés par l'ANAH	Transmission des documents, mise à jour annuelle ; mini 4 réunions par an		
<b>1.b : Accompagner la démarche de simplification et dématérialisation des demandes de subvention</b>			<b>40</b>	<b>24 000 €</b>
Contribuer à la coordination de la démarche et participer aux réflexions sur les besoins et les solutions Poursuivre le travail d'accompagnement de la conception et du développement de ces outils engagé par l'ACAD, notamment dans le cadre de l'Open Lab Accompagner l'expérimentation de ces nouveaux outils et leur déploiement dans les territoires Faire remonter les besoins d'améliorations et de compatibilité des outils entre ANAH et opérateurs	Réunions avec le pilote ANAH en charge de la démarche, contribution écrite, réunions avec les porteurs du projet (DDT, Col Loc, ANAH centrale), contribution à l'élaboration des outils et diffusion dans le réseau, coordination interne au sein des structures	Réunion semestrielle avec le pilote de la démarche, 1 contribution écrite, présence d'un expert représentant le réseau dans le cadre des GT spécifiques ou OPEN LAB, selon couverture du réseau participation aux réunions accompagnant l'expérimentation et le déploiement des nouveaux outils		
<b>1.c : Participer au chantier de professionnalisation des opérateurs</b>			<b>80</b>	<b>48 000 €</b>
Clarifier avec l'Anah le champ et les limites de l'accompagnement technique des propriétaires pour leurs travaux Contribuer à l'élaboration et accompagner la rédaction du référentiel de certification des services Accompagnement de la démarche au sein du réseau Intervenir auprès du Ministère, avec l'ANAH, pour l'application à tous les opérateurs de la TVA sur les prestations d'ingénierie, en opération programmée et en diffusi Intervenir auprès du Ministère, avec l'ANAH, pour rendre impossible de concéder les études pré opérationnelles et le suivi animation des OPAH <u>BIU dans une opération d'aménagement</u> Élaborer avec l'ANAH une note de travail pour les DDT sur la non-obligation de l'agrément du R35-3 du CCH, dans les suivis PG et OPAH	Réunions de travail, contribution écrite, participation aux comités (relecture, COPIL), suivi avancement annuel pour chaque structure.	1 réunion de suivi annuel, 4 réunions de travail, 1 contribution écrite, contribution à la relecture, participation au COPIL.		
<b>1.d : Contribuer à la clarification des dispositifs</b>			<b>20</b>	<b>12 000 €</b>
Participer au pilotage de la rédaction d'un nouveau guide opérationnel sur les OPI Participer à la diffusion d'éléments de connaissance sur l'articulation de la procédure RH avec les interventions des EPP sur les centres anciens Favoriser la diffusion de la procédure et des modèles de concessions à procédure adaptée (CPA), notamment dans le dispositif AMI centre bourg Positionner l'ACAD comme représentant des opérateurs dans toutes les instances de l'ANAH, CA inclus.	Participation aux groupes de travail, contribution écrite, fiches de cas et retours d'expériences, nbre d'experts mobilisés par thématique	3 réunions de travail, une contribution écrite, participation aux instances de l'ANAH		
<b>Axe 2 : Apporter la contribution de l'ACAD à la politique de l'agence en faveur de la transition environnementale du parc d'habitat privé</b>			<b>38</b>	<b>22 800 €</b>
<b>2.a : Accompagner la massification des rénovations énergétiques dans la mise en œuvre du programme Habiter Mieux</b>			<b>30</b>	<b>18 000 €</b>
Participer aux réunions de suivi du programme et alimenter les échanges : - sur les retours qualitatifs et les dynamiques dans les territoires - sur la contribution du réseau ACAD à la mise en œuvre du programme Favoriser le déploiement du programme habiter mieux dans les copropriétés Participer au développement des partenariats de l'ANAH agissant dans le cadre de la rénovation énergétique du bâti de l'habitat privé Faire remonter les expériences originales et / ou innovantes Participer aux échanges entre opérateurs Favoriser le développement des doubles dossiers Adaptation / énergie	Réunion de suivi ANAH-ACAD, positionnement du réseau ACAD sur l'AMO HM Copro, démarches de promotion du dispositif HM Copro, participation réunions organisées par l'Anah, fiches de cas, contribution écrite, participation aux Ateliers ANAH, animation spécifique au sein du réseau, mise en place d'un outil de suivi	Mise en place d'un tableau de suivi interne au réseau 2 actualisations du tableau par an, 4 réunions annuelles réunions entre l'Anah et les représentants locaux de l'ACAD, contribution écrite spécifique sur évolutions, innovations et bonnes pratiques, 3 présentations Atelier Anah		
<b>2.b : Accompagner le renforcement des actions de détection des passoires thermiques et de lutte contre la précarité énergétique</b>			<b>8</b>	<b>4 800 €</b>
Participer à l'évolution des outils (élaboration des guides et référentiels, ...), favoriser la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs Contribuer à la structuration d'une offre de services dédiés	Participation groupe de travail, contribution écrite, nbre expert mobilisé, fiche de cas, expérimentation	2 réunions, convention d'expérimentation, 1 contribution écrite		
<b>Axe 3 : Apporter la contribution de l'ACAD à la politique de l'agence en direction des copropriétés</b>			<b>40</b>	<b>24 000 €</b>
<b>3.a : Favoriser le déploiement du registre d'immatriculation des copropriétés et la bonne compréhension de sa finalité par les acteurs de la copropriété</b>				
<b>3.b : Contribuer à l'évolution des méthodes et dispositifs de traitement des copropriétés</b>				
Contribuer à l'élaboration des guides et référentiels dédiés au traitement des copropriétés Participer à l'évolution des outils sur les opérations complexes : Prise en compte des USL, ASL, préfinancement des aides publiques, copro en NPNRU, PNRQAD, copro mixtes, résidences service... Favoriser la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs dédiés mis au point par l'agence, ainsi que leur évolution	Participation groupe de travail, nbre d'expert mobilisé, positionnement du réseau ACAD sur les différents dispositifs (ex : aide à la gestion), nbre de consultations auxquelles ont répondu les adhérents du réseau, contribution écrite, réunion d'échange avec l'Anah et ses partenaires	4 réunions, 1 présentation / an lors d'une manifestation nationale (ateliers Anah, ...), contribution écrite et suivi positionnement du réseau		
<b>3.c : Participer à l'animation et la structuration du réseau d'acteurs de la copropriété</b>				
Participer à l'animation et la structuration du réseau d'acteurs actuels et à venir : journée d'informations, GT copro au Forum, association QualiSR, fédérations de syndicats...	Participation journées d'information et événements, réunions de travail, nbre d'expert mobilisé, contribution écrite	4 réunions ou participation lors d'un événement		
<b>3.d : Participer aux évolutions législatives et réglementaires futures</b>				
DTG, divisions en volume des ensembles sur dalle, qualification des opérateurs pour l'administration provisoire renforcée...	Participation journées d'information et événements, réunions de travail, nbre d'expert mobilisé, contribution écrite	1 réunion d'échange, 1 contribution écrite		
<b>Axe 4 : Contribuer à l'accroissement des solutions de logement pour les ménages aux ressources modestes</b>			<b>10</b>	<b>6 000 €</b>
Accompagner la mise en œuvre des dispositifs de développement de l'offre abordable conduite par l'Anah Accompagner le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne	Participation groupe de travail, nbre d'expert mobilisé, positionnement du réseau ACAD sur les différents dispositifs, nbre de consultations auxquelles ont répondu les adhérents du réseau, contribution écrite, réunion d'échange avec l'Anah et ses partenaires	Participer à plusieurs réunions thématiques avec l'ANAH et ses partenaires (COTECH Anah / Action Logement)		
<b>Coût total des actions engagées par l'ACAD / an</b>				<b>145 800 €</b>
<b>Montant de la subvention ANAH / an</b>				<b>60 000 €</b>

part subvention

41,15226337